

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la transition écologique

**Direction de la sécurité de l'aviation civile**

**Décision du 15 avril 2021**

**portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien)**

NOR : TREA2110405S

*(Texte non paru au Journal officiel)*

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 16 ;

Vu la décision du 31 mars 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien ;

Vu la décision du 2 avril 2021 portant organisation de la délégation de Mayotte au sein de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien mentionnées dans la décision du 31 mars 2021 susvisée, à M. Lionel Montocchio, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

## **Article 2**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions des divisions techniques mentionnées dans les articles 4 et 7 de la décision du 31 mars 2021 susvisée, à M. Laurent Démoustier, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

## **Article 3**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du cabinet mentionnées à l'article 6 de la décision du 31 mars 2021 susvisée, à M. Alain Caillabet, attaché principal d'administration de l'État.

## **Article 4**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du département « gestion des ressources » mentionnées à l'article 3 de la décision du 31 mars 2021 susvisée, à M. Victor Kadila, attaché principal d'administration de l'Etat.

## **Article 5**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aéroports, navigation aérienne » mentionnées à l'article 4 de la décision du 31 mars 2021 susvisée, à :

M. Jonathan Gire, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Aurélie Albert, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. David Machabert, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale.

## **Article 6**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous les actes et décisions, dans la limite des attributions de la division « sûreté » à l'article 4 de la décision du 31 mars 2021 susvisée, à M. Jacques Bellissent, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

## **Article 7**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous les actes et décisions, dans la limite des attributions de la division « aviation générale » mentionnées à l'article 4 de la décision du 31 mars 2021 susvisée, à :

M. Christophe Vergé, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Jean-Claude Vital, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

### **Article 8**

Délégation est donnée à l'effet de délivrer, au nom du ministre chargé des transports, tous les actes et décisions, dans la limite des attributions de la division « transports aériens » mentionnées à l'article 4 de la décision du 31 mars 2021 susvisée, à :

Mme Jannie Lebreton, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Jean-Pierre Charrier, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

### **Article 9**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous les actes et décisions, dans la limite des attributions de la division « régulation économique et développement durable » mentionnées à l'article 4 de la décision du 31 mars 2021 susvisée, à Mme Mehdiä Cazabat, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

### **Article 10**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la délégation Mayotte mentionnées à l'article 2 de la décision du 2 avril 2021 susvisée, à :

M. Bruno Lemasson, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Cécile Corrëa Doisy, assistante d'administration de l'aviation civile de classe supérieure.

### **Article 11**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de direction à la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien, à :

M. Dominique Esperon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Jonathan Gire, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Alain Caillabet, attaché principal d'administration de l'Etat ;

M. Victor Kadila, attaché principal d'administration de l'Etat ;

Mme Annie Folio, attachée d'administration de l'Etat ;

Mme Mylène Joseph, attachée d'administration de l'Etat ;

M. Jacques Bellissent, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Serge Lamy, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Jannie Lebreton, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Mehdiya Cazabat, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

### **Article 12**

La décision du 21 février 2020 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien) est abrogée.

### **Article 13**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 15 avril 2021.

P. CIPRIANI